



AMBASSADE DE SUISSE  
EN TANZANIE

an	KH	SW	IS	SW		a/a
Datum	13.9		21.9			VA
Visa	N	V <sub>2</sub>	3			V <sub>2</sub>
13. Sep. 1977						
Ref. p. B. 73. Com. O.						
p. B. 15. 21. Com.						
p. C. 41. Com. 111. O.						

DAR ES SALAAM, le 6 septembre 1977  
17 Kenyatta Drive  
P. O. Box 2454  
Téléphone 67801

SW: Photokopie für  
Verwaltungsrichtin  
und O. i. (hier nur  
mit 1. Teilge. bis an  
"Welt")

Réf.: 332.0 (U'Ch)  
771.10 - JA/bu

CONFIDENTIEL

A la Direction politique  
Département politique fédéral

3003 B e r n e

Comores

Monsieur l'Ambassadeur,

22/23.8. à Dar Es Salaam  
M. Yves Le Bret (LB), d'origine française, ambassadeur itinérant de l'Etat Comorien auprès des pays occidentaux, a saisi l'occasion de son récent passage à Dar es Salaam pour s'entretenir avec les ambassadeurs des pays précités. Il tenait à leur remettre quelques documents relatifs aux principaux problèmes actuels des Comores et à faire le point des relations bilatérales.

LB a également demandé à me voir. Voici le résumé de notre entretien.

### 1. Situation politique

La réunification de l'archipel, c'est-à-dire le problème de Mayotte, demeure la principale préoccupation politique. LB insiste sur la conviction du gouvernement comorien que seule la France, agissant en plein accord avec ses alliés militaires occidentaux, doit être tenue pour responsable de la situation actuelle. La marine française, dit-il, entretient dans l'Océan Indien une importante escadre (18 navires) qui constituerait un des principaux éléments des forces navales occidentales dans cet océan. Après avoir dû quitter, en 1961, la grande base navale de Diego-Suarez au Nord de Madagascar, c'est à Mayotte que cette escadre a établi son port d'attache. Mayotte offrirait en effet une meilleure base et serait stratégiquement mieux située que La Réunion. Maintenir cette île sous son contrôle devenait alors une nécessité pour la France. A cet effet et en vue de l'accession prévisible des Comores à l'indépendance, Paris décida, dès 1961, de transférer le chef-lieu de ce qui était alors le Territoire des Comores de Dzaoudzi (Mayotte) à Moroni (Grande Comore). Selon LB, la création de cette nouvelle "capitale" avait pour seul objectif de faciliter, le moment venu,

Envoyé copie à:

- Direction administrative DPF
  - Direction des organisations internationales
- Le 16 septembre 1977 SW/bo

./.



la dissociation de Mayotte du reste de l'archipel. En contribuant à la création du "Mouvement Mahorais", parti d'un petit groupe d'intellectuels qui, sous la direction de Marcel Henry, contrôlerait la politique et l'économie de l'île, Paris renforçait en outre son plan en s'assurant un soi-disant soutien populaire.

En plus de son escadre, la France maintiendrait à Mayotte et renforcerait même depuis l'indépendance des trois autres îles, des contingents militaires relativement importants composés surtout, selon LB, de légionnaires (800) et de parachutistes.

Les graves problèmes politiques, économiques et financiers que pose le rapatriement de 18'000 Comoriens à la suite des massacres de Majunga à Madagascar en décembre 1976 sont également en tête des préoccupations du gouvernement comorien. Les frais occasionnés par le transport de ces réfugiés, frais auxquels le gouvernement malgache refuserait de participer, ainsi que par l'accueil et l'intégration d'un groupe aussi important dépasserait de loin les possibilités du gouvernement.

L'affaire de Mayotte a fait l'objet d'un document qui constitue également un aperçu géographique et historique de l'archipel. Celle de Majunga est exposée dans un livre blanc publié récemment. Ces documents étant de nature à compléter utilement votre information et votre documentation, je vous les remets en annexe.

Je joins également à ces lignes une mise au point publiée le 20 août 1977 par le Comité National Populaire à la suite de l'article du journaliste français Jean-Claude Pomonti paru dans "Le Monde" des 5 et 6 août. En me remettant ce document, LB a insisté sur le fait que cet article malveillant, dans lequel l'auteur ferait preuve d'un manque total d'objectivité, contiendrait des inexactitudes que le Comité National Populaire se doit de réfuter.

## 2. Relations avec la Suisse

LB s'exprime en termes particulièrement élogieux à l'égard de la Suisse, troisième pays à reconnaître la nouvelle République des Comores. Il a surtout tenu à relever combien son gouvernement a apprécié l'aide rapide, généreuse et utile apportée par la Suisse après les événements de Majunga.

Les excellentes relations existant déjà seraient constamment renforcées par le nombre croissant de ressortissants Suisses apportant leur collaboration. Actuellement, les Suisses (une trentaine environ) seraient la deuxième communauté étrangère et

./.

plusieurs d'entre eux occuperaient déjà des postes importants dans la nouvelle administration. Un groupe de sept compatriotes, dirigé par M. Hosttler ou Hostettler, serait notamment chargé de gérer la société mixte "Comores Import" (créée par le gouvernement et des privés comoriens) qui contrôlerait entièrement les importations de produits de base et de denrées alimentaires. Une autre équipe suisse serait à la tête de l'Imprimerie Nationale des Comores "Impressor" dans laquelle le gouvernement comorien posséderait 40 % du capital, le reste étant en mains iraniennes. La gérance de "Comortours", qui contrôlerait le tourisme en regroupant deux hôtels du gouvernement et trois privés, aurait également été confiée à des Suisses.

Après avoir précisé que le gouvernement comorien n'entendrait pas posséder plus de 40 % du capital des entreprises de l'archipel, LB a ajouté qu'il ne pensait pas que du capital suisse ait été investi jusqu'ici dans son pays. Il croit en revanche savoir que l'Union de Banques Suisses envisagerait une prise de participation à "Comortours" et qu'elle serait en contact à ce sujet avec la société Möwenpick. Une action commune avec les Seychelles, où du capital suisse serait déjà investi, serait envisagée en vue de développer l'industrie touristique.

*Luxembourgeois*  
A propos des Suisses aux Comores, vous relèverez à la page .3 de la "mise au point" mentionnée plus haut qu'un certain Jean-Michel Goudstikker, "envoyé par la Croix-Rouge Internationale" pour la distribution de médicaments se serait "chargé lui-même de distribuer le lait en poudre donné par la C.E.E.". En faisant preuve de méthodes assez cavalières, il aurait "réussi en deux mois à se disputer à Moroni avec à peu près tout le monde, aussi bien la Croix-Rouge locale, les représentants de la jeunesse, les représentants de l'OMS, le Ministère des Relations Extérieures etc." et qu'il aurait été "accusé par la Croix-Rouge locale de détournement de fonds". Il n'est pas dit que M. Goudstikker soit suisse, mais je crois savoir que le CICR a pour principe de n'envoyer que des Suisses à l'étranger.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'AMBASSADEUR DE SUISSE:

*Jaccaud*  
(Jaccaud)

4 annexes